



ATTESTATION D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE DU JUDO, JUJITSU EN COMPETITION

A remettre au club moment du renouvellement de la licence avec le dossier d'inscription

Je soussigné(e), (Nom et Prénom du **pratiquant**)
atteste avoir répondu **NON** à toutes les questions du questionnaire de santé « QS-SPORT » (Cerfa n°15699*01) à l'occasion de la demande de renouvellement de la licence sportive au Yukikan de Brocéliande pour le compte de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA) pour la pratique du Judo, Jujitsu, y compris en compétition.

Conformément au décret n°2016-1387 du 12 octobre 2016 et de l'arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu en compétition, je n'ai pas besoin de fournir de certificat médical cette saison sportive.

Cette attestation est valable 1 année, sous réserve de modification notoire de mon état de santé.

Attestation établie le : / /

Signature du pratiquant :

(ou signature du représentant légal pour les mineurs avec le **Nom et le Prénom du représentant**)